

Délibération n°2020-04-03c

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.3

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Désignation de représentants dans les organismes extérieurs : association d'insertion des Gorges de la Haute-Dordogne

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	87
Pouvoirs	12
Votants	98

L'an deux mille vingt, le 9 septembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 septembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Serge Peyraud** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Tony Calla	à	Gilles Barbe	Danielle Coulaud	à	Eric Ziolo
Sandra Delibit	à	Christophe Arfeuillère	Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier
Bernard Gaertner	à	Stéphanie Gautier	Robert Gantheil	à	Philippe Roche
Patrice Juillard	à	Laetitia Chapuis	Sandrine Le Royer	à	Patrick Jouve
Daniel Mazière	à	Claude Bauvy	Sophie Ribeiro	à	Marilou Padilla-Ratelade
Christine Rougerie	à	Jacqueline Cornelissen	Jean-Marc Sauviat	à	Michel Pesteil

- Élus excusés :

Robert Bredèche (représenté) ; Vincent Calonne ; Baptiste Galland (représenté) ; Xavier Gruat ; Jean-Yves Urbain.

*M. Jacques Sénéjoux, président de l'association, ne prend pas part au vote.*

## Délibération n°2020-04-03c



Le président expose :

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2016, portant fusion ;*

*Vu les statuts de l'association d'insertion des Gorges de la Haute-Dordogne ;*

*Considérant que Haute-Corrèze Communauté adhère ou doit adhérer à plusieurs organismes extérieurs et qu'il convient désormais de désigner les représentants qui siégeront dans les différentes instances décisionnaires des organismes concernés.*

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DESIGNE** les représentants de Haute-Corrèze Communauté comme suit :

- ❖ **Association d'insertion des Gorges de la Haute-Dordogne**
  - **1 titulaire et 1 suppléant**

*A l'unanimité, l'assemblée renonce au vote à bulletin secret.*

Titulaire	Suppléant
Pascal Montigny	Jeanine Bringoux

A l'unanimité	
Votants	98
Pour	98
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 9 septembre 2020

Le président,  
Pierre Chevalier

